

Année scolaire 2024-2025

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE

A remettre au Service de Gestion avec le paiement au plus tard le 16 Septembre 2024 afin que l'élève commence à manger dès le 1^{er} jour de cantine du 05/09/2024 au 20/12/2024.

Nom et prénom de l'élève : Classe :
Date de naissance :Lieu de naissance :.....
Nom du responsable légal :
Adresse :
Mail du responsable légal :
N° de tél. : N° Port.:..... N° prof.:.....
Allergies :

L'inscription à la demi-pension oblige au respect du règlement intérieur.

Le **paiement** se fait **à l'avance** auprès du **service de gestion**. Règlement possible par carte bancaire, par chèque à l'ordre de **Monsieur l'agent comptable du Lycée LAMA-PREVOT**, ou par virement **(vivement recommandé)** :

Références bancaires du lycée : **FR76 1007 1973 0000 0010 0573 888 TRPUFRP1**

Quatre forfaits trimestriels sont proposés aux élèves :

JOURS A SELECTIONNER				MONTANT A REGLER			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	4 Jours 332.75€	3 Jours 254.10€	2 Jours 169.40 €	1 Jour 84.70 €
<input type="checkbox"/>							

La demi-pension est fermée les mercredis, samedi et dimanche.

La première carte délivrée pour le passage au self est gratuite et utilisable tout au long de la scolarité au lycée.

En cas de dégradation ou de perte, une nouvelle carte sera attribuée moyennant 7 euros.

Les élèves qui sont en stage durant cette période doivent le signaler afin de bénéficier d'une remise.

De plus, aucun élève ayant une créance ne sera repris à la demi-pension le trimestre suivant.

Très important : le service de gestion **commande les repas** auprès de la cuisine centrale de Rémire-Montjoly **selon le nombre d'inscrits**. Par conséquent, un élève pourra **commencer à manger à la cantine au plus tôt 24h00** après son inscription.

Rémire, le
Signature du responsable légal ou tuteur,

Cette fiche doit être transmise par mail accompagnée d'une copie du justificatif de paiement.
Aucune fiche d'inscription ne sera prise en compte sans paiement.